

D. 2. Patrimoine Culturel

Simplification de remaniement
ministériel.

Kigali, le 8/04/1997

P. C / Coutots
Jean

OBJET : Implications du
remaniement ministériel.

A Monsieur le Chef de Division a.i. :

- Promotion des Arts, de l'Ecrit, du Droit
d'Auteur et des Droits Voisins
- Patrimoine Culturel
- Secrétariat de la Commission Nationale
Rwandaise pour l'UNESCO

A Monsieur le Responsable de la
Commission du Mémorial du Génocide et
des Massacres politiques

A Monsieur le Correspondant National
auprès de l'ACCT

A Monsieur le Responsable des Centres
de Lecture et d'Animation Culturelle

A Monsieur le Responsable du
Programme d'Education Civique et de
Réconciliation Nationale.

Monsieur,

Le remaniement Ministériel qui vient d'intervenir
place la Division/le Service de votre ressort dans un nouveau Ministère.

Dans l'intention de présenter au nouveau
Ministre la Division/le Service dont vous êtes responsable, vous êtes prié de produire un
mémoire exhaustif sur votre Division/Service.

Le mémoire comprendra les éléments

suivants :

- Cadre général
- Missions et Attributions
- Bilan des réalisations depuis la mise en place du Gouvernement d'Union Nationale
(juillet 1994 à ce jour) ou depuis la création du service (si récent)
- Perspective des activités
- Contraintes et propositions de solutions pour y remédier
- etc...

Le mémoire doit être remis dans une semaine à dater du 9 avril 1997.

Vous préciserez par la même occasion l'état des
besoins du service ou de la Division en cas de déménagement ; besoins en équipement,
bureaux, personnel etc ... comme, au demeurant, l'état des archives.

En vous réitérant mes meilleurs rapports de
collaboration, je vous prie d'agréer, cher collaborateur, l'expression de ma réelle
considération.

Jean MUKIMBIRI
Directeur de la Culture et des Arts.

Copie pour information :

- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
- Monsieur le Ministre de la Culture, de la Jeunesse,
des Sports et des métiers.

